

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2013

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, Mme LESIEUR, M. GRANGER, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : M. RESTEGUE (pouvoir à M. MASSON), Mme PILON (pouvoir à Mme LESIEUR), M. MONACO (pouvoir à M. KIBLOFF), M. HOUDIERE (pouvoir à M. CAILLARD).

Absents non représentés : M. POYAT, M. GENTY, Mme PLU, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Secrétaire de séance : Mme VOUZELAUD.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

I - Budget supplémentaire 2013

Monsieur le maire rappelle les résultats du compte administratif 2012 de la commune, voté le 28 juin dernier :

- Excédent de fonctionnement = + 430.499,73 €
- Déficit d'investissement = - 331.042,58 €

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 184.311,00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement = 131.816,00 €

Il précise que l'excédent de fonctionnement a été affecté comme suit :

- Affectation en investissement = 383.538,00 €
- Maintien en fonctionnement = 46.961,73 €

Ce sont ces résultats qui sont repris au projet budget supplémentaire de l'exercice.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Kibloff Marc qui procède à la lecture du détail de ce document comptable dont chaque conseiller a reçu un exemplaire avec sa convocation.

La lecture est orientée section par section et chapitre par chapitre. Monsieur Kibloff s'arrête néanmoins sur certains articles qui méritent des précisions, comme les crédits supplémentaires affectés aux dépenses d'énergie ou l'acquisition d'un nouveau serveur informatique ainsi que le renouvellement d'une partie des équipements informatiques suite à une surtension sur le réseau électrique.

✓ **Le budget supplémentaire 2013 est voté à l'unanimité, comme suit :**

- **En dépenses et en recettes de fonctionnement à : 46.961,00 €**
- **En dépenses et en recettes d'investissement à : 515.354,00 €**

II - Tarifs communaux 2014

Monsieur Kibloff conserve la parole pour la suite de l'ordre du jour qui aborde le vote des tarifs communaux proposés par la commission des finances du 17 octobre 2013 pour une application au 1^{er} janvier 2014.

Les conseillers municipaux ont trouvé devant eux sur la table du Conseil les fiches récapitulatives détaillant précisément les propositions sur lesquelles ils ont à se prononcer.

Monsieur Kibloff précise que les augmentations proposées sont calculées par application des indices INSEE sur un an de chacune des catégories de tarifs, soit 1 % pour l'ensemble des dépenses, sauf 2 % pour les tarifs de la cantine, 2,6 % pour la location des chalets, 3,2 % pour les tarifs de chauffage. Les tarifs du swin golf sont inchangés ainsi que le tarif du logement d'urgence.

A noter que les tarifs sont votés hors taxes et qu'ils pourront faire l'objet d'un ajustement en janvier 2014 en fonction des nouveaux taux de TVA prévus.

Les tarifs des concessions des cimetières sont revus et ré-étalonnés, ainsi sont créées des concessions et des cavurnes de quinze ans et une possibilité de concession au columbarium de trente ans.

✓ **Avis favorable à l'unanimité sur les tarifs proposés.**

III - Demandes de subventions : enveloppes parlementaires

Les subventions sur les réserves des parlementaires du département sont à solliciter au plus tôt pour l'exercice prochain. La commission des finances propose de demander des subventions pour aider aux financements des travaux suivants :

- Deux panneaux de signalisation sur le thème de Brou apposés sur l'autoroute A 11 (25.000 Euros x 2)
- Construction d'une salle multisports (900.000 Euros)
- Réaménagement du terrain de football d'entraînement (280.000 Euros)

Les deux derniers dossiers de travaux représentant la première phase du projet d'aménagements de l'espace sportif autour de la salle des sports.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

Sont sollicités :

- Monsieur Vigier Philippe – Député d'Eure-et-Loir – pour les travaux de construction d'une salle multisports
- Monsieur Billard Joël – Sénateur d'Eure-et-Loir – pour les travaux de réaménagement du terrain de football d'entraînement
- Messieurs Cornu Gérard - De Montgolfier Albéric - Billard Joël – Sénateurs d'Eure-et-Loir – pour la conception et l'implantation sur l'autoroute A 11 de deux panneaux d'animation sur le thème de Brou.
- Monsieur Vigier Philippe – Député d'Eure-et-Loir – pour la conception et l'implantation sur l'autoroute A 11 de deux panneaux d'animation sur le thème de Brou.

IV - Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies (SDE)

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que le Syndicat Départemental d'Energies a décidé d'engager, en partenariat avec les communes, un programme d'élimination totale des lanternes d'éclairage public équipées de sources à vapeur de mercure. Cette initiative a pour but d'aider les communes à répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement et d'autre part à faire face aux effets de la directive européenne qui prévoit l'arrêt de la commercialisation des lampes énergivores à vapeur de mercure à compter d'avril 2015.

Une enveloppe budgétaire est mise à disposition pour aider les communes à financer cette mesure qui devra être formalisée par une convention dont le Conseil municipal doit autoriser la signature.

Monsieur Masson énonce que d'après les prévisions du SDE, l'investissement pour la commune s'élèverait à : 244.300 € sur quatre ans, subventionné à 30 % par le SDE soit : 73.290 €.

Monsieur Caillard admet que la somme à investir est conséquente mais que les économies attendues sont à la hauteur de l'investissement.

✓ **Avis favorable à l'unanimité pour conventionner avec le SDE et pour entreprendre les travaux de suppression des lampes à vapeur de mercure, en plusieurs tranches, d'ici 2017.**

Monsieur Kibloff tient à dire que la gestion de l'éclairage public communal n'est pas pour autant confiée au SDE. La commune reste maître de son éclairage public.

V - Conventions avec la communauté de communes du Perche-Gouet

Monsieur le maire explique que deux employées de la communauté de communes du Perche-Gouet participent, sous la responsabilité de la commune de Brou, à la préparation et la surveillance de la cantine scolaire maternelle.

Il s'agit de Madame Gouin Chantal à raison de 8/35^{ème} et Madame Besnard Michèle pour 9/35^{ème}.

Une convention entre la commune et la communauté de communes formalisera les conditions pratiques et financières de cette mise à disposition, dont le Conseil municipal doit autoriser la signature.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

VI - Fixation d'un nouveau loyer pour un logement communal

Monsieur le maire rappelle qu'un des logements situés près du swin golf est à nouveau libre de locataire. Monsieur Filippi Arnaud, qui exploite avec Monsieur Ferron Jean-Pierre le verger communal situé à côté du logement, en a sollicité l'attribution moyennant un loyer qui reste à fixer.

Monsieur Masson donne quelques pistes de réflexion comme le tarif de location de l'autre logement situé près du swin golf ou la valeur locative du bien ou encore une estimation des loyers pour ce type de logement obtenue auprès des agences locales et sur internet.

La commission des finances du 17 octobre 2013 avait déterminé une fourchette de loyer entre 400 et 450 €.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour louer le logement de la Noue Godet contre un loyer mensuel de : 425 € plus les charges.**

VII - Validations services CNRACL

Suite aux dossiers de validations retraite de deux anciennes employées, la commune est redevable au regard de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) des sommes représentant le montant des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de non titulaire auprès de notre collectivité (déduction faite des cotisations URSSAF et IRCANTEC déjà réglées).

Monsieur le maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal pour mandater les sommes suivantes à la CNRACL :

- 265,93 € pour Madame Chaudun Laetitia pour vingt sept jours de contributions
- 2.673,26 € pour Madame Gaudichet Magali pour quatre trimestres et un mois de contributions

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

VIII - Encaissement des dons versés à la Fondation du patrimoine pour les travaux de l'église

En 2011 lorsque les travaux de restauration de l'église Saint-Lubin ont été programmés, la municipalité a décidé de lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour recueillir les dons de bienfaiteurs désirant apporter leur contribution à l'embellissement de l'édifice.

Au terme des travaux et après déduction des frais de gestion, la Fondation du Patrimoine a remis à la commune un chèque de : 16.200,53 €uros dont le Conseil municipal doit autoriser l'encaissement.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

Monsieur le maire remercie les entreprises et particuliers qui ont souscrit un don au profit des travaux de l'église.

IX - Contrat de transport scolaire 2013/2014

Chaque début d'année scolaire le transporteur chargé du transport scolaire sur la commune, actualise le coût annuel de ses prestations, dans la limite des tarifs de base fixés par le Conseil général.

Le Conseil municipal doit valider le contrat 2013/2014 pour un coût annuel, sur 175 jours répartis sur 10 mois, de : 23.174,40 €uros TTC au lieu de : 18.083,00 €uros TTC pour l'année scolaire 2012/2013.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Monsieur MASSON donne communication :**

- d'un courrier de Monsieur Montac Claude, président de Loisirs Evasion Vélo et Sports, proposant l'arrivée de la 2^{ème} étape du Tour d'Eure-et-Loir à Brou le dimanche 15 juin 2014 et sollicitant à cet effet une subvention de : 4.500 €uros. Cependant aucune suite favorable ne sera donnée à cette proposition pour l'année 2014, au motif que le comice agricole, manifestation nécessitant beaucoup de mobilisation et un soutien financier et technique importants, se déroulera à Brou les 21 et 22 juin 2014.
- d'un courrier de Monsieur Billard Joël, sénateur, concernant le projet de loi ALUR, relatif à l'accès au logement et un urbanisme rénové, faisant part de son opposition à un transfert obligatoire des P L U vers les intercommunalités.
Monsieur Masson déclare être également opposé à ce transfert obligatoire de cette compétence estimant que chaque commune doit conserver sa liberté de décision en terme d'urbanisme.
- d'un arrêté préfectoral portant le nombre de sièges de délégués à huit pour représenter la commune de Brou au sein de la communauté de communes du Perche-Gouet, suite à l'instauration de la nouvelle répartition des sièges pour l'année 2014.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur Blondeau** demande où aura lieu le prochain comice agricole prévu à Brou.
A priori, en ville lui répond Monsieur le maire (place de la Nation, comme lors de la précédente édition).
- **Madame Sarrazin** donne des informations sur la préparation des repas des aînés et note que les inscriptions sont sensiblement moins nombreuses cette année, pour l'instant.
- **Madame Salin** rend compte des activités du Conseil municipal des jeunes en particulier le brainstorming organisé à la maison de retraite.

- **Madame Gasselin** signale que lors de la dernière activité de l'association d'hospitalité pour les retraités de Brou et des environs (AHRBE) à la salle des fêtes, les tables portaient encore des traces de la manifestation précédente.
- **Monsieur Masson** rappelle les dates des prochaines manifestations broutaines, à savoir : salon du chocolat le 9 novembre 2013, cérémonie du 11 novembre, concert de la Sainte-Cécile le 16 novembre 2013. Il annonce qu'il briguera un nouveau mandat de maire avec la liste qu'il présentera pour les prochaines élections municipales de mars 2014.

Fin de séance : 22 heures 50